

Recherches collectives
Chronique documentaire pour une nouvelle histoire coloniale.
Les papiers privés et l'Amérique française (suite)

G.-A. Chevalier, G. Debien, L. Dermigny, M. Gaucher, C. Hugues, J. Marion, R. Massio and R. Richard

Volume 7, Number 1, juin 1953

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301579ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301579ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Chevalier, G.-A., Debien, G., Dermigny, L., Gaucher, M., Hugues, C., Marion, J., Massio, R. & Richard, R. (1953). Recherches collectives : chronique documentaire pour une nouvelle histoire coloniale. Les papiers privés et l'Amérique française (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 7(1), 88–109. <https://doi.org/10.7202/301579ar>

RECHERCHES COLLECTIVES

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE POUR UNE NOUVELLE HISTOIRE COLONIALE

LES PAPIERS PRIVÉS ET L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

(suite)

III. — A SAINT-DOMINGUE

Saint-Domingue fut certainement parmi les colonies françaises d'Amérique, le plus beau fleuron. Laissant pour une étude approfondie les problèmes les plus complexes, comme ceux de l'esclavage, nous avons disposé les dossiers présentés de manière à faire ressortir l'évolution qui se dessine au XVIII^e siècle dans le monde blanc de Saint-Domingue. A chaque phase du développement économique de la colonie correspondent des modes de vie et des mentalités déterminées, la césure la plus importante semblant se situer autour de 1750.

Dès avant 1750, la vieille conception qui voulait faire sans grand discernement de chaque colonie un "établissement" au sens de zone de peuplement, est bien morte à Saint-Domingue. La marée servile a complètement supplanté les engagés⁴⁷. Des premiers temps de la colonisation agricole est resté un mot : le mot "habitant", qui s'applique au colon, propriétaire exploitant, propriétaire qui réside. Mais sa réalité même s'estompe peu à peu. Vers le milieu du XVIII^e siècle disparaissent les derniers survivants de ceux qui avaient dirigé

47. Voir les conclusions de G. Debien, *Les Engagés pour les Antilles (1634—1715)* (Paris, Larose, 1951), 280 p. in-8o.

le défrichement des bonnes terres, des terres de plaine, ou qui en avaient profité. A l'ouverture de leur succession, la même question est partout posée: les héritiers résideront-ils?

Cette incertitude est fille de l'expérience. On sait que le blanc, dans ce climat tropical dont la violence et les atteintes sont maintenant connues, peut se cantonner dans un rôle d'encadrement; on sait que la résidence du propriétaire n'est pas indispensable de façon continue et que, lorsque l'habitation est montée, pourvue de main-d'œuvre noire et de toutes ses installations, elle peut rendre de très appréciables bénéfices sous la seule direction d'un gérant. Rares seront donc ceux qui, à la fin du siècle, consentiront à cette vie dure, souvent isolée, qu'est celle du planteur. L'absentéisme partout se développera: chez les plus prudents, restés à portée de leur bien et le visitant, absentéisme local, mais local seulement pour un temps. Jouir en France du revenu des plantations sera le grand but.

Cependant n'y avait-il pas un mirage dans l'espoir d'obtenir les revenus coloniaux sans essayer les dangers des traversées, la monotonie de l'existence d'habitant et les fièvres? Les esclaves savaient bien faire la différence entre le maître et tous ceux qui pouvaient être chargés de le remplacer. Et le rendement de l'indigo, du sucre, du café n'allait-il pas souffrir de la gestion par des administrateurs rétribués?

Car ceux qui ont accepté, mais seulement avec l'espoir de faire fortune, ce que furent les propriétaires, ne vont-ils pas évincer lentement les absents? La lutte paraît engagée bien visiblement après 1750, mais les positions anciennes, solides. Bien sûr, négociants, hommes d'affaires, gérants, ont réussi, avant 1789, à accaparer quelques-unes des plus riches habitations, souvent après une ou plusieurs étapes intermédiaires: ils ont investi leurs premiers capitaux dans des plantations neuves, celles qui s'établissent dans les mornes en voie de conquête, les caféières; ils ont préparé l'avenir, leur avenir, en se faisant créanciers des absents. Cependant à leur tour, ils éprouvent le besoin d'échapper à la colonie. Rentrés en France, devenus des absents, ils devaient être la proie de ceux qui, plus jeunes, prenaient la route de Saint-Domingue et y assumaient les vraies responsabilités. Mais au milieu de ce cycle à deux temps qui semblait devenir caractéristique de l'exploitation coloniale, survint la Révolution.

1. — LES DIFFICILES SUCCESSIONS

Vers 1750, au rang des plus anciens colons du quartier de Léogane, prend place Jean de Brach. Arrivé à 40 ans dans la colonie, il y séjournera, sauf quelques congés passés en France, près de 55 années, jusqu'à sa mort survenue le 27 décembre 1755 sur son habitation. Les papiers conservés par M. le Colonel de Brach⁴⁸, extraits de registres paroissiaux, états de services, actes notariés, pièces de procédure, lettres (1705—1753), ainsi qu'un portrait font revivre le personnage et montrent de quels soucis il a été assiégé à propos de sa succession personnelle.

Vingt ans de service dans les vaisseaux du roi avaient conduit Jean de Brach, de Bordeaux, où son père était avocat au Parlement, à Saint-Domingue. Une campagne fructueuse autour de l'île contre l'Anglais et l'Espagnol en 1696 et 1697, son mariage en 1698 avec une créole de Saint-Christophe, Marthe Renoult⁴⁹, à qui son premier époux Louis Leblond de la Jouprière avait laissé plusieurs établissements à la plaine de Léogane, firent de l'officier de marine un colonial. Promu Lieutenant de roi en 1701 au quartier de Léogane, il s'y fixait.

Tout au long de la première moitié du XVIII^e siècle, soit de Léogane, soit de Saint-Louis où il est Gouverneur pour le Sud de 1724 jusqu'à sa retraite en 1738, Jean de Brach n'écrit à sa sœur, Marie-Anne, à Bordeaux, que par brèves et discrètes notations. Dans cette correspondance, pas un seul tableau d'ensemble de la colonie, jamais un mot sur le service, pas davantage une description complaisante des biens amassés, qui sont pourtant considérables puisque Moreau de Saint-Méry nous apprend qu'au seul Fond-des-Nègres, de Brach possédait en 1716 de quoi établir soixante plantations⁵⁰. La colonie, le service, la terre et les esclaves ne sont que des moyens. La fin, ce fut d'abord l'espoir de se survivre dans les enfants qui auraient pu naître. Passé le temps de cet espoir qui fut aussi celui

48. Aux Moulières par Saint-Pompain (Deux-Sèvres).

49. Un Renoult était colon à Saint-Christophe dès 1631. Marthe Renoult avait quitté l'île en 1685.

50. Moreau de Saint-Méry, *Description de la partie française de Saint-Domingue*, (2 v., Philadelphie, 1797—1798), in-4o, II, 563.

des établissements multipliés, Jean de Brach ne pense plus qu'à maintenir son rang et s'assurer la reconnaissance de ceux qui lui sont chers, surtout les neveux de France, innombrables. Pourtant, aucun d'entre eux ne paraît propre à prendre sa suite, aucun ne conservera le nom de Brach à Saint-Domingue. Dès 1743, l'ancien Gouverneur a eu la sagesse de prévoir un arrangement qui assurera à ses héritiers en bon et bel argent environ 500.000 livres dont il peut disposer. Et cette habitation de la Petite Rivière de Léogane, grande et belle sucrerie, dont la grande case était somptueusement aménagée pour la résidence, deviendra propriété de Gabriel Michel⁵¹. Directeur de la Compagnie des Indes, demeurant à Paris, rue Vivienne. Dès 1750, par le jeu des successions et des achats, Michel avait recueilli les droits de Marthe Renoult dans la communauté, et avait pris l'engagement d'acquitter les legs que ferait Jean de Brach.

* * *

C'est vers la même époque, aux environs de 1750, que disparaît aussi des plans du quartier de Léogane le nom de Fossé⁵². L'habitation de Mathurin-Florent Fosse, Lieutenant particulier à Léogane, existait dès 1713 à quelque distance de celle de Jean de Brach. Le mariage de Fosse avec Jeanne Cauvin, déjà deux fois veuve, avait groupé entre leurs mains des biens dispersés dans l'Ouest, au Port-au-Prince, au Boucassin, et à l'Artibonite. Lors du règlement de la succession des époux Fosse, les nombreux enfants et surtout petits-enfants issus de Jeanne Cauvin, des Mahé de Launay, des Mahot, des Tolvy Duvernion, des Maré, vendirent l'habitation de Léogane pour payer les dettes. On sacrifiait le seul établissement qui gardât encore le nom — et le souvenir — de Mathurin-Florent Fosse, sans doute à cause de son exigüité et de l'impossibilité éprouvée de l'étendre aux dépens des puissantes sucreries voisines.

Les papiers relatifs à cette succession, restés aux mains de M. de Laulanié, à Sainte-Croix, par Montferrant (Dordogne) contiennent

51. Appelé aussi Michel de Doulon, le même qui paraît dans la raison sociale de la maison de commerce nantaise Michel et Grou. La fille de Gabriel Michel épousera en 1762 le duc de Lévis (voir plus loin Papiers Lostanges).

52. On trouve ce nom très diversement écrit suivant les documents: Fosse, Foss, Ffos, Floss, voire aussi Sfos, qui n'est peut-être qu'une mauvaise lecture

aussi deux inventaires de l'une des plantations, celle du Boucassin⁵³, et d'autres documents non encore analysés. Les familles Fosse et Mahé de Launay semblent d'origine nantaise.

* * *

Le partage des successions se hérissait plus particulièrement de difficultés lorsqu'il s'appliquait à des biens de dimensions modestes. La règle à Saint-Domingue était de laisser indivisées les plantations, mais souvent les cohéritiers ne résidaient pas tous dans la colonie et pouvaient même n'y être jamais venus, imaginant alors les biens plus grands qu'ils n'étaient et entamant d'interminables chicanes. Les embarras risquaient de s'accroître avec les générations et le nombre des intéressés. Divers arrangements étaient tentés pour régler l'exploitation de l'habitation commune; pour sortir de l'indivision, on proposait des échanges, des rachats, des partages. Dans ces opérations, la méfiance était de règle, surtout chez ceux qui étaient au loin.

Le dossier Chanel-Nolot — de 68 pièces — illustre bien ce problème de l'indivision. Gaspard Nolot, de Grenoble, avait épousé Elisabeth Guibert, créole, fille de petits colons installés avant 1725 au quartier de l'Artibonite et dont la succession est en voie de règlement en 1745. Après avoir affirmé à un Sr David pour 5.000 livres par an leur habitation, une indigoterie-cotonneraie de 48 carreaux située au Tapion des Verrettes, au même quartier de l'Artibonite⁵⁴, les époux Nolot avaient gagné la France en 1744. Mais c'est la guerre, l'indigo vient mal et le fermier se plaint.

En 1763, Gaspard Nolot et sa femme paraissent décédés l'un et l'autre, et deux de leurs enfants, Philippe Nolot et sa sœur Elisabeth, que son mari Me Claude Chanel, avocat en Parlement accompagne, sont passés à Saint-Domingue, après la paix de Paris. L'entente règne entre eux, mais les difficultés surgissent par l'entrée dans la famille, de Jean-Gaspard Joly, substitut du procureur général au Parlement de Grenoble, qui épouse en 1765 la plus jeune fille Nolot, Marguerite-Anne, restée en France. Joly fait d'abord surveiller la

53. Voir également plus loin, p. 25, Papiers Mahé de Launay.

54. Elle provient peut-être de la succession de Jean Guibert et Claudine Leslé, parents d'Elisabeth.

société Chartel-Nolot qui administre l'habitation des Verrettes par son fondé de procuration, le négociant de Saint-Marc, La Vincendière. Chanel, qui rêve d'une belle plantation, ayant acquis 48 carreaux de terres voisines, rachète le tiers de Philippe Nolot (16 carreaux) et propose à Joly le même arrangement. Mais l'affaire traîne. Joly demande la contenance du carreau de terre, persuadé que Chanel le vole d'accord avec Philippe Nolot. Il envoie en 1777 son jeune frère en observateur, et ne se décidera à la cession qu'en 1784.

Philippe Nolot à son tour est mort en 1781, et de nouvelles discussions éclatent; cette fois Joly engagera un procès à Grenoble, et le gagnera en 1789. Chanel, qui a poursuivi ses agrandissements jusqu'à son départ, est rentré en France rejoignant, après 2 ans, sa femme et son fils. Et ce retour prend figure de symbole; à un demi-siècle d'intervalle, il semble que les mêmes faits se reproduisent: règlement de succession coloniale pour lequel il a fallu être présent, au cours duquel on a pris goût aux biens et aux revenus de Saint-Domingue; et puis certaines craintes — celle de la guerre en 1744 — la fatigue, un procès à terminer, l'âge, ont incité à repasser la mer. Comme Gaspard Nolot avait été, après 1744, un propriétaire absent, Claude Chanel, ayant regroupé en ses mains et augmenté l'habitation Nolot au prix de plus de vingt ans d'efforts, est devenu, lui aussi, un absent.

Ces départs nécessaires et répétés des propriétaires, ces séjours en France parfois prolongés pendant une génération, parfois définitifs, la possibilité ainsi offerte à des gens qui ne virent jamais la Colonie d'acquérir des biens coloniaux, en un mot, l'absentéisme, sous ses aspects les plus variés, devaient transformer profondément le visage de Saint-Domingue, surtout après le milieu du XVIIIe siècle: c'est-à-dire le moment où les derniers survivants de la première équipe des moyens et grands colons des plaines, les Fosse, les Guibert, les Brach, sont disparus ou disparaissent, équipe dont la relève paraît alors délicate ou incertaine. Un monde nouveau est en train de naître: à côté des vrais colons qui résident, vont prendre place les spéculateurs, de plus en plus nombreux, dont tous les propriétaires finiront par vouloir être. Et le mouvement paraît irrésistible: il n'est que la transposition sur le plan colonial d'un phénomène beaucoup plus général, le développement du capitalisme.

2. — INCERTITUDE: RÉSIDANTS OU NON-RÉSIDANTS ?

Mais le type de l'ancien colon n'a pas disparu après 1750, malgré cette lente poussée du capitalisme. Il existe encore des créoles, attachés à leur île, pour qui la colonie était peut-être la patrie. Il est aussi, dans les années soixante à quatre-vingt, des hommes venus à Saint-Domingue, qui s'y fixent, et recommencent la patiente ascension des premiers arrivés. Cependant, sont-ils vraiment des colons résidants ?

* * *

L'histoire des Collette, établis à Saint-Domingue dès la fin du XVIIe siècle a été étudiée en deux longs articles de la *Revue d'histoire d'Haïti*⁵⁵. Ce sont les vicissitudes d'une famille de Caudebec-en-Caux vouée à la marine et au commerce des îles, qui s'installe à Saint-Domingue, où le premier de ses membres qui paraissent mener de front commerce et cultures est Jean-Baptiste propriétaire d'indigoteries à Jérémie dans le Sud, puis au Gros-Morne dans le Nord-Ouest. Mais l'auteur de ces études familiales n'avait pas mis en œuvre tous les papiers qu'il conservait alors. Les Collette sont employés par les Foache du Havre, puis leurs associés. Quand les caféiers et les quartiers des mornes découvrent toutes leurs chances pour l'enrichissement des colons hardis et amis des hautes solitudes, Pierre Collette, le fils de Jean-Baptiste, liquide les indigoteries de Jérémie et du Gros-Morne et remploie les capitaux familiaux à constituer sur des terrains dans les mornes de Jean-Rabel, d'abord des caféières, puis une nouvelle indigoterie (1777—1788). Le dossier central de ces papiers est une longue série d'achats, de reventes partielles, d'échanges, de fermes; série exactement parallèle à celle où se groupent, au même moment, les éléments d'une des plus belles et des plus vastes sucreries du Nord, située tout à côté, près du bourg de Jean-Rabel, la sucrerie de Stanislas Foache.

Les trois quarts des achats de Pierre Collette sont faits à des gens de couleur libres qui tiennent ces terres soit par concession directe de l'administration, soit par dons faits par des planteurs du

55. *Etude sur la colonisation française en Haïti. Origines et développement des propriétés Collette*, 1 c., 1939; *Un colon à Saint-Domingue pendant la Révolution, Pierre Collette planteur à Jean-Rabel*, *ibid.*, 1940—1941.

voisinage, leurs pères ou leurs grands-pères, qui très vraisemblablement leur avaient aussi accordé ou vendu la liberté. Dans ce quartier reculé de Jean-Rabel les gens de couleur sont très nombreux jusqu'en 1770. Ils sont comme sur leur domaine particulier. C'est l'avancée des cultures caféières qui les en chasse. De deux manières: les libres, après les premiers essais de caféiers, manquent de capitaux pour sortir du cadre des petites places à café locales. Ils vendent une partie de leurs terres pour mieux exploiter ce qui leur reste. Mais à l'ordinaire ils sont plus volontiers défricheurs et spéculateurs que planteurs; même plus bûcherons que défricheurs. Ils recherchent les bois coloniaux, se mettent à éclaircir un morne, y dressent un *ajoupa*, puis tâchent de revendre la place à un nouveau venu.

Ces papiers ont eu un sort fort mouvementé. Laissés en 1938 dans une propriété près d'Alger, ils ont disparu en grande partie pendant la guerre. Des copies en avaient été prises, qui furent emmenées à Tunis. Vinrent les événements de 1942 et de 1943, et les Allemands. Certains Français n'eurent que 48 heures pour abandonner leurs appartements que devaient occuper des Italiens. Tout ne put être déménagé. Là aussi il y eut quelques trous. Ce qui demeure des copies est à l'abri⁵⁶. Désormais ?

* * *

En 1950 était déposé aux Archives de la Sarthe par Me Bourges, notaire à La Flèche, avec les minutes anciennes de son étude, un petit dossier confié à l'un de ses prédécesseurs du XIX^e siècle pour servir de renseignement dans une succession Lemercier de La Rivière. Il comprend: 13 lettres écrites de son habitation, au canton d'Ennery à 20 lieues du Cap, par le chevalier Lemercier de La Rivière, dont sept (1787—1788) à son ami Desmé des Marais, ancien colon à Saint-Domingue devenu Contrôleur des guerres à Saumur, et les autres (1787—1790) à son frère l'abbé de La Rivière, chanoine de l'église de Candès-en-Touraine, près Montsoreau; plus 3 lettres adressées au même abbé par sa sœur, Madame de Mars (1791—1792)⁵⁷.

56. Chez M. C.A. Chevalier, 2 rue Colbert, à Alger.

57. Ce dossier des Arch. Dép. de la Sarthe ne porte qu'une cote provisoire (n^o 968). Il prendra place dans la série E, avec les papiers des notaires.

Lemercier de La Rivière, probablement fils de l'Intendant de la Martinique économiste célèbre⁵⁸, était ordonnateur à Saint-Dominique lorsqu'il épousa en août 1784 la veuve d'un sieur Lilavois, supposée riche de douze à quinze cent mille livres. C'est en raison de cette prétendue fortune que Lemercier forma au quartier d'Ennery une caféière de plaine, "établissement colossal, et le plus considérable de la Colonie dans ce genre de culture", comme il l'écrira en 1788; d'emblée, 304 nègres y avaient été mis.

Mais d'amers déboires allaient être réservés au nouveau colon. En 1785, alors qu'il était en France, il perdait sa place d'ordonnateur. Cependant, son épouse, au sortir du procès engagé contre elle par la famille Lilavois, se trouvait réduite à 400 mille livres de capital. Et du même coup, le crédit de Lemercier était atteint. Les engagements qu'il avait pris en 1784, auxquels s'étaient ajoutées les dépenses courantes et la nécessité de remplacer 68 nègres perdus pendant son absence, portaient son découvert à 1.600.000 livres à la fin de 1786.

Madame de La Rivière elle-même allait aggraver encore cette situation dangereusement compromise:

Mme de L.R. est une créole qui, par sa lésinerie, ses cruautés, sa jalousie, m'avait rendu la vie très dure. Femme de deux maris très âgés, elle les avait tenus dans un esclavage rigoureux. Elle aurait bien voulu me réduire au même état de nullité. Je ne vous ennuierai pas de toutes les manœuvres qu'elle a employées pour y parvenir. Désespérant du succès,... elle a empoisonné, avec du vert-de-gris dans du thé, un petit quarteron de cinq ans, né chez moi et très gâté.

Cette malheureuse femme a été si maladroite que presque au même instant son crime a été découvert, et à la connaissance de tous les blancs et nègres de l'habitation.

Dans le moment de trouble que cela avait occasionné, j'ai éloigné Mme de L.R. Je lui ai écrit des lettres fort vives, où, lui reprochant son crime avec toute l'amertume et l'horreur dont elle m'avait pénétré, je lui marquais que nous ne nous verrions jamais [plus]. J'exigeais qu'elle partît pour

58. Louis-Philippe May, *Despotisme légal et despotisme éclairé d'après Le Mercier de La Rivière*, Bull. du Comité International des Sciences historiques, n° 34, mars 1937, pp. 56-57.

France, et j'offrais de lui faire cautionner 25 mille livres de rente, argent de la Colonie⁵⁹."

Madame de La Rivière s'est mise aux mains d'un avocat, et ne craint pas d'intenter une action en séparation en utilisant les lettres où il est question de son forfait. Le Procureur général fait ordonner l'instruction de la procédure criminelle. Le mari s'emploiera à étouffer le scandale qui éclabousse son nom. Cet épisode est révélateur de quelques-unes des tares de la société blanche à Saint-Domingue.

A la nouvelle du procès en séparation, c'est la ruée des créanciers. Lemer cier, pour se sauver, est contraint de vendre la moitié de son habitation, pour 640.000 livres. L'acquéreur, Géraud, trésorier de la Marine au Cap, ne réside pas. Le véritable habitant est Lemer cier, et il le restera jusqu'en 1790. Pourtant il ne semble pas que ce soit par vocation: sans cesse, Lemer cier parle des difficultés, neuves pour lui, du "métier d'habitant", de son dégoût, se plaint de "la sévérité dont il faut toujours être armé pour maintenir dans l'ordre un grand atelier", sévérité contraire à son caractère. Ce qui le retient, c'est le besoin de faire du revenu: pour éteindre ses dettes et payer aux siens les pensions promises lors de son voyage en France, par an, argent de France, à son père 12.000 livres, à son frère l'abbé 3.000, à sa sœur Madame de Mars 4.000; plus argent de la Colonie, 21.000 livres à son épouse séparée de lui, et enfin 36.000 livres pour les gages et dépenses de l'habitation. Mais le revenu est incertain: la plantation n'est que de 40 mille caféiers fin 1786 et la récolte de 1787 n'atteindra que 15 mille livres pesant. Lemer cier, qui enrage de cette pauvreté, pousse sa caféière à 300 mille pieds et prévoit de la doubler et même tripler; le grand sec de 1789 jette ses espérances par terre, ne laissant que 110 milliers de café, la moitié de ce qu'annonçait la floraison.

C'est à peine si, dans ces lettres d'affaires, il est question des événements. Et les années 1789, 1790 passent. Ce n'est pas indifférence, mais manque de temps. "La Colonie est divisée en deux partis, dont les uns veulent se rendre indépendants, et les autres veulent rester unis à la France. Je crois qu'il n'en résulte les plus grands troubles", écrit Lemer cier le 12 juillet 1790. Ce qui ne l'empêche pas, bien que parlant toujours d'abandonner Saint-Domingue pour

59. Lettre du 24 décembre 1787 à Desmé des Marais.

goûter le repos à Montsoreau sur le bord de Loire, d'envisager encore deux années de séjour laborieux. Toutefois, pour des motifs à découvrir, Lemer cier de la Rivière se laissait désigner par l'Assemblée du Nord, commissaire à la Constituante; il était en France à la fin de 1790. Il mourut à Paris, des suites d'une opération, en juillet 1791. Sa sœur, passée à Saint-Domingue, est aux prises, dès son arrivée, avec Géraud l'associé, et avec les créanciers de la succession. Sa dernière lettre est du 4 août 1792.

L'inventaire des biens, maisons, meubles, caféière et esclaves laissés à sa mort par Me Robert de la Bressaudière, procureur au siège du Cap (20 septembre 1769), offre en premier lieu l'intérêt inhabituel de présenter la liste des dossiers de l'étude de Me Robert et celles, alphabétique, de ses débiteurs. L'on mesure sans trop de peine le rayon de ses affaires, le volume de leur mouvement et leur nature. Ces sortes de renseignements sont assez rares. La Bressaudière était né aux Sables d'Olonne d'un conseiller secrétaire du roi, auditeur des comptes à Nantes. Il avait commencé une petite caféière sur 75 carreaux de savanes et de terres usées, au Pilate, quartier de Maribaroux où il avait pu rassembler vingt esclaves.

Ce ne sont que modestes débuts et le recul manque pour apprécier les vues du colon et les dimensions de l'œuvre qu'il eût pu réaliser, cette œuvre à laquelle il était fort attaché recommandant dans son testament du 16 septembre 1769 que l'on continuât ses cultures, qu'on prît bien soin de son commandeur et de ses nègres. Et la volonté de poursuivre son entreprise se marque encore dans les legs destinés à l'éducation ou l'apprentissage de ses divers enfants de diverses couleurs. On peut suivre l'histoire de sa petite plantation par les coupes que donnent un nouvel inventaire des biens de sa succession, du 25 avril 1785, un procès-verbal de levée du séquestre mis sur ses maisons du Cap (8 thermidor An VII) et sur l'habitation (25 messidor An VII), et un dernier inventaire du 12 vendémiaire An VIII⁶⁰.

Des papiers de Jean Thèze, arpenteur du roi au Petit-Trou de Nippes, il ne subsiste que peu de chose⁶¹. Assez toutefois pour qu'il

60. Papiers Robert de la Bressaudière, chez M. le comte de Gastines, au château d'Artenay (Sarthe).

61. Chez M. Bouvet, de Camalès. Papiers communiqués par l'intermédiaire de M. l'abbé Gardey, curé de Vic-en-Bigorre.

soit possible de l'accompagner sur la longue route qui, de son village de Bigorre, Camalès près de Tarbes, l'a mené jusqu'en la partie Sud de Saint-Domingue où, après avoir, au moins depuis 1774, planté jalons et bornes et dressé des plans, il est devenu en 1790, possesseur au quartier de Nippes, au Saut des Pins, entre l'Azile et Plaisance, d'une habitation de 168 carreaux, formée par acquisitions successives. Ce sont là terres de mornes où les défrichements avancent surtout après 1760 grâce aux libres de couleur, les Bonnet, les Gelée, les Pajot, les Pommier, ceux mêmes de qui Thèze a acheté son bien, et d'autres, partout présents. Environ quarante esclaves travaillent sur la plantation de l'arpenteur, et bientôt les vingt carreaux de "jardins" sont garnis de 70.000 pieds de caféiers. La réussite de Jean Thèze est consacrée, sa place reconnue au rang des colons par son élection comme député du quartier de Nippes à l'Assemblée coloniale de Saint-Marc (mars 1790). Il sera un des 85 Léopardins. Revenu à Saint-Domingue à l'automne de 1791, il mourra sur son habitation vers la fin de l'année, peut-être l'une des premières victimes de l'insurrection des esclaves dans son quartier⁶².

* * *

Voici donc quatre de ces colons qui, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, vivaient dans la colonie, au contact de leur habitation. Résidants ou non ? Seul, Pierre Collette, perpétue le type de l'ancien habitant, sans autres activités. Mais dans cette partie du Nord de Saint-Domingue et dans le milieu de gens du commerce auquel il appartient, son cas est singulier. Souvent le négociant devenu colon considère la culture comme une extension de ses affaires, comme un bon placement n'exigeant pas une surveillance de tous les instants, et il ne renonce pas au négoce : ainsi Jean-Baptiste Collette le père avait procédé. Au temps de ses fils, on en vint à partager les besognes, et c'est au cadet, parce que cadet, qu'appartint la fonction de planteur⁶³.

62. L'insurrection éclata le 1er janvier 1792 à Nippes, le long de la côte (cf. Papiers Delahaye-Le Bouis, Arch. Nat., 50 AQ 3). Le mouvement a pu naître dans les mornes, à l'intérieur, quelques jours plus tôt.

63. Pour plus de détails, voir aussi M. Bégouen-De-neaux, *Mémorial d'une Famille du Havre, II Stanislas Foache, négociant de Saint-Domingue (1787—1806)*, Bibl. d'Histoire Coloniale (Paris, Larose, 1951), 35.

Pour Lemercier de La Rivière, le fait de résider procède d'une série de hasards malheureux, mais non pas d'une intention arrêtée dès l'origine. Le nouveau colon de 1784, s'il fût resté Ordonnateur, eut été forcément, par ses devoirs, tenu éloigné de son habitation. Et son acharnement au travail, durant près de 4 années, dans un canton reculé, n'a pour but que l'évasion. La résidence sur son bien a été pour lui seulement une épreuve.

Quant à La Bressaudière et Thèze, le procureur et l'arpenteur, la mort est venue trop tôt les emporter pour qu'il soit possible de juger de leurs desseins: colons à demi absents, étaient-ils décidés à renoncer au métier si longtemps exercé et qui leur avait donné l'aisance et leur habitation ?

En bref, plus de vingt ans avant la Révolution, il est devenu commun à Saint-Domingue de faire gérer les plantations par des gens à gages. On sait les dangers du système; on sait les sacrifices qu'il faut s'imposer pour pallier les plus graves: il y a nécessité d'être présent, au moins dans la Colonie, tant que n'est pas terminé l'établissement; et si l'on veut ensuite passer en France, où se fait l'éducation des enfants, où se marient nombre de filles, où s'obtiennent brevets et commissions du Roi, plus simplement encore où l'on jouira de son revenu, il faut s'assurer un bon gérant, entendu et diligent. Tout n'est pas dit pour autant: la doctrine étant admise que la vie sur la plantation, l'isolement où l'on peine sont réservés de plus en plus à ceux qui n'ont point de capitaux, restait à savoir de quelles conséquences allait s'accompagner l'absentéisme sous ses diverses formes.

3. — L'ABSENTÉISME ET LA BAISSÉ DU REVENU

Les conséquences économiques de l'absentéisme sont multiples. La baisse du revenu n'est que la plus visible. Il est intéressant de montrer, en même temps, comment on essayait d'y remédier: extension de l'habitation par défrichements nouveaux, par achat de terres voisines, déplacement des cultures pour s'écarter des sols usés, orientation vers les productions les plus lucratives et, ce qui est nouveau, spéculation sur les biens immobiliers des villes. Les difficultés ont fait naître une économie plus variée et plus souple, à la recherche des progrès techniques.

En juillet 1780, bravant les dangers d'une traversée en pleine guerre, Madame Bégouën, veuve depuis plus de 4 ans, quittait son habitation, une indigoterie située aux Côtes de Fer de Nippes, pour rejoindre au Havre la seule famille qui lui restât, ses deux enfants Jacques-François et Suzanne-Victoire. Jacques-François était armateur en vue et promis à un brillant avenir politique: en 1789, il devait être député aux États-Généraux, plus tard Conseiller d'État. De la branche aînée issue de lui, le chef actuel, M. Maurice Bégouën-Demeaux, gardien des traditions de la famille, a livré dans son ouvrage *Mémorial d'une Famille du Havre, I, Les Fondateurs*, ce que ses archives contenaient sur l'histoire de l'habitation de Nippes après 1780. Un hasard heureux a fait retrouver en 1950 dans la région de Bourges (Cher) les papiers de la famille Delahaye-Le Bouis, autres armateurs du Havre, dans laquelle Suzanne-Victoire Bégouën était entrée par son mariage en 1773. Par ces papiers, qui sont principalement des copies de la main de Jean-Baptiste Joseph Delahaye-Le Bouis le jeune, bien des précisions inédites sont apportées à l'histoire de l'indigoterie-cotonneraie de Nippes comme à celle de tout le quartier entre 1776 et 1802. Ce sont: des actes notariés, des inventaires (1776 et 1780), des états de naissances et "mortalités" d'esclaves (1780—1789), un plan dressé en 1785 par l'arpenteur Thèze⁶⁴, 45 lettres ou extraits, des comptes de gestion (1780—1788), les comptes de vente au Havre des "retours" en indigo et coton (1783—1794) et le compte-courant de Madame Bégouën de Nippes avec la maison Bégouën-Demeaux et Cie (1780—1809)⁶⁵.

En 1780, avec 240 carreaux de terre dont 35 en "jardins", avec 171 esclaves, c'est un revenu de 6 à 7 milliers d'indigo sur lequel on peut compter. Madame Bégouën a laissé sa procuration à un homme sage et honnête, Sénebier, mais qui est en même temps notaire et colon à l'Anse-à-Veau. Il s'est engagé à demeurer sur l'indigoterie et exerce sur l'économe une étroite surveillance: dans ce poste, en moins de 5 ans, se succèdent Normand, Dollet et Paul. La vigilance et le dévouement exceptionnels du gérant ne peuvent toutefois empêcher la baisse de la production, sensible dès le premier exercice. A partir

64. Voir Papiers Thèze, p. 22.

65. Ce dossier, propriété de M. Gayon, Avenue des Prés-le-Roi à Bourges, a été déposé sur microfilm aux Archives Nationales, sous la cote 50 AQ 3.

de 1784, on espère beaucoup de l'achat d'une habitation adjacente de 180 carreaux, pour 100.000 livres argent de la colonie, versées moitié par Bégouën moitié par Delahaye; on envisage d'abord l'introduction du café dans les mornes nouvellement acquis; on pense aussi à transformer toute la plantation en sucrerie; finalement, c'est seulement la culture du coton, ébauchée avant 1780, qui sera développée. Les jardins à indigo n'ont été que peu étendus, l'atelier maintenu au même effectif; le gain réalisé par cette prudente transformation ne compense pas la médiocrité des récoltes d'indigo, oscillant désormais entre 5 et 6 mille livres pesant.

La correspondance montre le chagrin sincère de Sénebier, qui promet toujours d'obtenir davantage et contre qui s'acharne la malignité des hommes et du climat. Le 20 septembre 1787, cédant aux injonctions du Procureur général dont il est le substitut, Sénebier, pour remplir les devoirs de sa charge, a dû regagner l'Anse-à-Veau. Malgré les visites capricieuses, deux fois la semaine, du gérant, l'économe Pujol est alors tout-puissant; mais il est congédié le 28 janvier 1788 et celui qui le remplace, Le Cam, est un homme en qui on peut avoir confiance. Il est plus difficile de lutter contre le mauvais temps qui fait le revenu très variable: ce sont des secs prolongés, des avalasses, ces pluies torrentielles, au moment inopportun, des ouragans, ceux de 1786 et 1788, survenus à même date, le 16 août, et qui laissent en fin d'année 2 à 3 milliers de pâte bleue; la récolte de coton, de 6 à 7 milliers, ne comble pas la perte et les frais grossissent: la graine d'indigo est chère en ce temps où les semis sont à recommencer sans fruit, et la réparation des bâtiments absorbe des sommes importantes.

Enfin éclate l'insurrection des esclaves le 1er janvier 1792, et dans les comptes des propriétaires de France disparaît la mention des "retours". Pourtant les lettres de Sénebier, dix ans encore, continueront d'apporter des nouvelles de la Colonie, du quartier particulièrement, et l'espoir sans cesse redit de l'apaisement, de la rentrée en possession de l'habitation, qui a été séquestrée, et n'est plus que cotonneraie. Mais tout est submergé par les événements de 1803. Au Havre, il a fallu s'habituer à ne plus rien recueillir de ces lointaines propriétés, mais il semble qu'on attende encore un revirement heureux: si Delahaye, à la mort de Madame Bégouën en 1809, a refusé la succession chargée de trop lourdes dettes, son beau-frère, qui est

d'ailleurs le créancier de la succession, n'hésite pas à lui racheter pour 10.000 fr. sa part dans l'acquisition de 1784. Spéculation hasardeuse, où la piété filiale et l'attachement à la terre de ses ancêtres tenaient sans doute plus de place que l'intérêt: Bégouën, en 1828, lors du règlement de l'indemnité versée aux colons dépossédés, ne devait percevoir que 9.271 fr. à la fois capital et définitif revenu d'une habitation valent en 1791 cinquante fois cette somme.

* * *

La sucrerie Borthon de l'Etang était située au Limbé, près du Cap. Elle appartenait à Claude-François Borthon, ancien procureur du roi au Conseil du Cap, qui vivait sur son bien. Cette plantation, qui venait des Molineau, était un de ces grands "établissements" du Nord, en place depuis longtemps et déjà très fortement industrialisés. Un inventaire général et des correspondances (1754—1770) nous en détaillent l'importance et la valeur. Ces papiers sont chez M. du Vigneau, aux Radrets, par Sargé-sur-Bray (Sarthe).

Les Borthon vendirent leur bien en 1760. Mais les acquéreurs, les Bonnaud, de La Rochelle, n'ayant payé comptant qu'une petite part du prix, il resta dû de très grosses sommes, que les revenus de la sucrerie, destinés en grande partie à cet emploi selon l'habitude, ne permirent pas d'amortir. Rien n'était réglé au moment du soulèvement des esclaves (1791). On voit, derrière, tous les longs procès et d'abondantes correspondances avec des hommes de loi ou d'affaires; à côté, puisque les Bonnaud ne résidèrent pas et laissèrent leur acquisition en indivis, des lettres de gérants.

Plus explicites pour nous que les lettres des hommes d'affaires, dont une partie est perdue, des comptes de ventes de denrées (1777) et des comptes courants (1783—1785) avec la maison Bouchardon-Defoy et Cousin. Puis des certificats de résidence pour sauver la plantation du séquestre national et de la mise à ferme.

* * *

C'est au château d'Auzay, près Fontenay-le-Comte (Vendée) que M. le vicomte de Maupeou nous ouvre les riches dossiers des habitations de Launay-Mahé au Boucassin et Cottineau au Fort-Dauphin. Les ordinaires titres de propriété: actes d'achat, inventaires, partages, prises de possession, etc. n'y dominent pas. Point de

correspondances de gérants non plus, mais d'abord des papiers commerciaux, des correspondances de négociants et des dossiers réunis pour toucher l'indemnité de 1826.

La sucrerie du Boucassin couvrait 75 carreaux coupés par le grand chemin du Port-au-Prince à l'Arcahaye. Ils provenaient d'une concession accordée en 1726 à J.B. de Bayle, cédée par lui à Jeanne-Françoise Mahé, puis passée à Pierre-François Mahé, son cousin. En 1787 il y avait peu de temps que l'habitation avait été mise en cannes, car on conservait des cuves à indigo, témoins de la forme première de l'exploitation. Les comptes parlent encore de boucauds de pâte bleue en 1770.

Ne pouvant plus faire face à ses engagements, Mahé de Launay, qui vivait en France, avait fait un arrangement avec la maison Charet, de Nantes. Elle liquidait les sommes qu'il devait, et pour la rembourser de ses avances, Mahé, abandonnait les revenus de la sucrerie et payait un intérêt de 6%. La superposition de nombreux intermédiaires, la Révolution, les troubles de la colonie, l'occupation et le séquestre anglais devaient singulièrement embrouiller l'affaire.

Il faut retenir surtout de ces dossiers, des factures de sucres provenant de l'habitation et expédiées par la maison Shéridan, Gatechou et Cie de Léogane, à Texier à Bordeaux, et à Bégouën-Demeaux au Havre, puis à Charet à Nantes (1789—1790). Des comptes de la vente de ces sucres à Nantes et au Havre en 1790 et 1791; et deux comptes-courants de Delaunay-Mahé chez la Vve Geslin et fils (1778—1779) à Nantes et de Melle Mahé, de Guérande, avec MM. Lilavois frères, négociants au Port-au-Prince, administrateurs de l'habitation (1769—1773).

Puis une correspondance d'affaires (110 lettres) de 1780 à l'an II, concernant l'habitation et ses revenus, adressée par Lebreton des Chapelles; Lilavois frères; Duchemin, Bréot et Cie; Bégouën-Demeaux; Shéridan & Cie; Rumberg, Bapst & Cie, de Bordeaux; Charet et Boucany, de Nantes, à M. et Mme de Launay Mahé, en leur hôtel à Nantes, au château de Viladas près Chantonny ou, à Paris, en leur hôtel rue Portefoin, au Marais (1789—1791).

Un dossier (1815—1819) pour la liquidation d'une indemnité due par le gouvernement anglais qui avait mis sous séquestre la sucrerie, perçu les fermages de 1796 à 1798 et recruté de nombreux hommes pour ses corps coloniaux d'occupation.

Un dossier de liquidation (1826—1828) de l'indemnité accordée par décision du 9 juin 1828. L'habitation estimée en 1789 à 1.200.000 livres était liquidée à 71.227 francs. La commission l'avait évaluée à 712.270 Fr.

Ajoutons à ces papiers, trois cahiers d'une *Description de la partie espagnole de Saint-Domingue* (de 28, 46 et 20 pages) qui sont comme une mise au point impersonnelle d'un récit de voyage dans l'Est de l'île. Ces cahiers paraissent inédits.

Nous sommes moins bien pourvus pour suivre l'histoire de la sucrerie Coltineau, au Fort-Dauphin, exactement à la Coupe de Bayaha, à peu de distance de la frontière espagnole. Nous n'avons qu'un procès-verbal d'arpentement général, dressé les 28-30 mars 1757 pendant que le propriétaire, Mathurin Coltineau, était en France; et un grand "plan d'arpentage et figuratif de l'habitation". Le procès-verbal énumère tous les titres de la plantation. Le plus ancien est une concession accordée en 1719. L'intérêt du plan dépasse largement le cadre strictement local.

Le plan était l'une des pièces-maîtresses du dossier d'un planteur absent. Il permettait de suivre le détail des travaux; il s'imposait au colon sucrier vivant en France et qui voulait vérifier les rapports des gérants sur l'emploi de la terre, de l'eau et des esclaves⁶⁶. Au contraire, pour le propriétaire présent, le besoin ne s'en faisait pas sentir, quelle que soit la culture pratiquée, y compris celle de la canne. On se contentait alors des esquisses des arpenteurs faites pour le bornage ou le tracé des lisières. Point de plan par exemple dans la succession de Brach, grand sucrier de Léogane, parfois éloigné de son habitation, mais qui n'a jamais eu de gérant. On se décide seulement à cette importante dépense lorsqu'on s'apprête au départ: c'est dans ces conditions que fut sans doute dressé le très grand plan, en couleurs, de la sucrerie La Renaudie, Torbeck, dans la partie du Sud; sans doute, car en fin de compte, les propriétaires ne quittèrent pas leur bien. Ce plan a été retrouvé récemment chez Madame la Vicomtesse G. de Vanssay, à la Barre, par Conflans sur Anil près Saint-Calais (Sarthe). La plantation appartenait à Edme des Rouaudières, qui fut député à l'Assemblée coloniale de Saint-Marc.

66. Voir à ce sujet G. André-Messe, *Un établissement français à Saint-Domingue au XVIII^e siècle* (Mercure de France, no 965), 1-IX-1938: 286 et 290-292.

Les actes relatifs à cette sucrerie ont déjà été classés par Madame de Vanssay, ainsi que les très riches correspondances de la famille, créole, de Madame des Rouaudières, née Girard.

Plus tardif (1788) et joliment orné d'un élégant cartouche, se voyait hier chez un libraire de la rue Bonaparte⁶⁷, un beau plan en couleurs de la sucrerie Damiens, au Cul-de-Sac, près du Port-au-Prince, là même où fut signé en 1791, le premier concordat des blancs et des mulâtres. Ce plan avait été levé par Louis, arpenteur. Les carrés de cannes numérotés et les indications en légendes aideraient à suivre facilement l'utilisation successive des pièces cultivées, le rythme de la rotation des plantations, la vitesse du travail des esclaves, si nous avons d'autres documents sur l'exploitation. Est-il quelque part encore des papiers Damiens ?

Problèmes issus de l'absentéisme, ce sont eux encore qu'évoque un dossier de 74 pièces consacré à la gestion des biens de la famille de La Prunarède-Maupoint⁶⁸. Il nous donne d'utiles renseignements sur sa fortune, ainsi que sur le "refuge" des blancs après 1793 : en particulier, le récit de l'incendie du Cap et des tribulations des colons embarqués sur l'énorme convoi qui fit voile vers Norfolk, fait par un rescapé, Marc-Antoine Avasse, "habitant de la province du Nord" et fondé de procuration du marquis de Paroy, dans une lettre écrite de Paris en floréal An III. Bien entendu, les documents principaux concernent les propriétés⁶⁹. Le patrimoine Maupoint est à la fois rural et urbain, comprenant les deux caféières du Bahon et de la Montagne Noire au quartier de la Grande-Rivière, estimées 474.000 francs par l'État des Indemnités de 1830, quatre maisons de rapport au Cap et une petite habitation, en fait maison et place à vivres, sise au Morne du Cap. Et c'est précisément ce qui fait l'intérêt du dossier, car des comptes fragmentaires permettent d'entrevoir, à la fin de la période coloniale à Saint-Domingue, une double tendance : déclin de la rentabilité des plantations et montée du revenu urbain.

67. "A la Licorne", Roux-Devillas, 12 rue Bonaparte, Paris, 6e.

68. Chez Mme la marquise de La Prunarède, 13, rue Marceau, à Montpellier.

69. Ils consistent comme à l'accoutumée en inventaires et comptes de gérants (dépenses, recettes, envois de café en France), mais sont malheureusement très incomplets, une bonne partie de ces papiers ayant été saisie à Lodève pendant la Révolution, dont nous n'avons pu retrouver la trace.

Du côté des habitations, deux observations importantes. L'une sur l'évolution de la population servile: faiblesse du taux de maronage, et surtout diminution de la mortalité et accroissement de la natalité (elles passent respectivement: de 9 pour la période 1772—1774, soit une moyenne annuelle de 25,86%, à 7 en 1781—1783, soit 17,81%, de 9, soit également un taux de 25,86%, à 12, c'est-à-dire à 30,53%; dans la seconde période l'excédent annuel est de 12,72%), tandis que par ailleurs la proportion des nègres créoles augmente parallèlement de 58,14% à 62,40%, que celle des infirmes et "sur-âgés" décroît lentement et que la répartition des sexes se modifie — 46 femmes pour 70 hommes en 1774, 66 contre 67 en 1783; signes convergents d'une tendance (passagère ou durable?) à un équilibre démographique et à un taux de remplacement naturel normal. L'autre sur le rapport des ateliers. Le rendement par tête semble en général décliner, l'exploitation est de moins en moins bénéficiaire, non par augmentation des dépenses, mais parce que les recettes diminuent plus vite qu'elles. Bien entendu, la Guerre d'Amérique fausse la perspective, mais, sans pouvoir conclure d'après un cas isolé et manquant de recul, il faut se demander, toutefois, s'il n'y a point là l'indice d'une possible fin de cycle.

Du côté de la ville, le mouvement paraît exactement inverse, la part de l'élément urbain dans le revenu des biens La Prunardère ne cesse d'augmenter. En effet le prix des loyers monte dans des proportions vertigineuses: hausse de 11,62% de 1770 à 1775, de 85% de 1770 à 1780; et même, pour une seule maison qui, à vrai dire, a été entre temps l'objet de réparations considérables et peut-être d'agrandissements, elle atteint 300% de 1780 à 1785. Spéculation immobilière et nécessité réelle à la fois, il est hors de doute que la guerre a influé sur cette poussée urbaine, en amenant la présence de troupes et d'officiers plus nombreux, en imposant des relâches et de longs séjours aux marins du roi et à ceux du commerce pour la formation des convois, en multipliant les rapports de la ville et de la campagne. Cependant ce n'est pas elle qui a fait naître ce mouvement, ainsi que l'a montré récemment M. Roussier⁷⁰. Il existait depuis 1770 au moins, sinon depuis un quart de siècle, et il est allé en se renforçant, avec ou sans guerre, parce qu'il correspondait à un certain stade de l'évolution: développement du commerce, recherche d'une vie de société, séjours à la ville pour s'y distraire, s'y soigner et y

mourir parfois. De sorte qu'à la spéculation des défricheurs et "fat-seurs de terre", pratiquée depuis le début du siècle, tendait naturellement à s'ajouter et parfois à se substituer celle des lotissements urbains.

Du reste, les loyers de maisons ne sont pas seuls en cause. Il y a aussi les locations d'esclaves, soit que le maître ou le gérant les loue directement par contrat, soit qu'ils aillent se louer eux-mêmes à charge de payer une redevance à leur propriétaire. Cette pratique, en liaison évidente avec l'absentéisme — si le maître est parti, le train de maison se réduit, des domestiques deviennent inutiles — semble se généraliser à la fin du siècle, ce que reflètent les papiers La Prunarède; on compte 8 esclaves loués pour 116 esclaves d'atelier (les deux plantations réunies et les enfants compris) en 1774, 9 pour 133 en 1783. Or, ces esclaves loués, des femmes en majorité, sont tous placés à la ville: domestiques (et "petites épouses"?) chez des officiers en garnison au Cap, blanchisseuses, lingères, un sellier, le mulâtre Jean-Baptiste, formé sur l'habitation, et à qui est laissé l'usage de ses outils pour exercer chez différents patrons, tous esclaves déjà spécialisés⁷¹. L'avantage de cette forme évoluée, sinon décadente, d'économie servile est clair. Elle soustrait partiellement le maître aux aléas de la production et de la vente du café, puisque le prix de location ou la redevance, allant de 100 à 300 livres par an, sont non seulement stables pendant plusieurs années, mais semblent monter avec la demande urbaine; tandis que le rendement net d'un esclave d'atelier s'effondre de 237 livres 18 sols en 1772—1774 à 56 livres 8 sols en 1779—1781, celui d'un esclave loué est de 235 livres 11 sols pendant la même période 1779—1781.

* * *

Un autre témoignage du développement des revenus urbains dans les fortunes coloniales peut être pris dans les papiers de famille de M. le Commandant de La Rochefordière⁷². Le dossier de la caféière appelée les Brignolières que les Pavret possédaient au Grand-

70. *François Mesplès et sa fortune, pacotille et maisons de rapport*, Revue d'Histoire des Colonies, 1948, pp. 161-199.

71. Sur la tendance à la spécialisation des esclaves, cf. R. Richard, *Les minutes des notaires de Saint-Domingue*, Revue d'Histoire des Colonies, 1951, pp. 314-316.

Fond au-dessus du Port-au-Prince, près de l'habitation Kingskoff, n'est pas bien gros. Ce sont principalement des comptes, de 1792 à 1802. Celui de 1801—1802 est avant tout une liste des frais engagés pour l'outillage de la plantation et l'entretien des "cultivateurs" du Grand-Fond, un état des avances consenties sur leurs parts, et un état de leurs salaires payés à la semaine. C'est le premier compte aussi détaillé pour ces différents postes que nous ayons rencontré. D'ailleurs, ce n'est pas ce document qui est probant ici, mais les comptes de recettes et de dépenses pour des maisons et des emplacements au Port-au-Prince (1792 — An VIII). Ils sont précieux, parce qu'ils analysent les revenus qu'un colon pouvait tirer, particulièrement en temps de trouble et de guerre, d'une judicieuse répartition de ses capitaux entre immeubles urbains et plantations. Les commerçants l'avaient compris depuis longtemps. Mais la surveillance de ces immeubles: auberges, cafés, dépôts, magasins, demandait la présence du propriétaire, ou un gérant d'une particulière honnêteté.

L'importance de la ville coloniale, port, entrepôt et marché⁷³, va croissant, et cette évolution traduit aussi l'emprise toujours plus forte sur "l'habitant", du négociant citadin, qui est le maître d'un crédit plus que jamais indispensable pour l'exploitation ou les "augmentations", qui éprouve sans doute force mécomptes au sujet du remboursement des dettes, mais n'en tient pas moins virtuellement dans sa main une bonne partie des plantations, et qui, de surcroît, est fréquemment le procureur du propriétaire absent — le négociant, c'est-à-dire en dernière analyse, le capital métropolitain, et tout particulièrement celui de "ces Messieurs des ports du Ponant". Sucreries, caféières, indigoteries, certes, mais dans le Saint-Domingue d'avant la catastrophe, le visage urbain ne tend-il pas à prendre une très large place?

G.-A. CHEVALIER	C. HUGUES
G. DEBIEN	J. MARION
L. DERMIGNY	R. MASSIO
M. GAUCHER	R. RICHARD

(à suivre)

72. Au château de la Chauvelière, par Chanzeaux (Maine et Loire).

73. D'un autre point de vue, mais complémentaire, voir Rudolf Grossman, "La ville coloniale et son influence sur la vie intellectuelle de l'Amérique Latine," in *Bull. Soc. Suisse des Américanistes*, 91o 3, pp. 7-16.